



Comité Technique d'Établissement du Cerema

15 mai 2018

Compte-rendu Force Ouvrière

En préambule

L'arrivée du nouveau DG a permis d'avoir un premier échange, lors d'une réunion bilatérale (DG – chaque organisation syndicale), puis lors de ce CTE.

Ce CTE s'est articulé autour de trois axes : une réaction du DG aux déclarations préalables dont celle de Force Ouvrière, un point (pour avis et pour information) sur les prochaines élections professionnelles qui se tiendront le 06 décembre 2018 et enfin un point sur la situation financière du Cerema, question à l'initiative de Force Ouvrière.

Les premiers messages du nouveau DG, P. Berteaud

Le DG précise les **deux points forts de son mandat** :

- **maintenir la trajectoire de baisse pour le budget et les effectifs**, précisant une position plutôt inflexible de l'État sur ce sujet. Cependant, le DG ne pourra pas accepter d'autres contraintes qui viendraient alors figer le Cerema dans son fonctionnement. Il faudra au contraire acquérir des degrés de liberté.
- **le Cerema doit se tourner davantage vers les collectivités territoriales.**

Le DG se dit de plus très attaché à la qualité du dialogue social.

Avenir du Cerema : le DG précise : « *je crois au Cerema sinon je ne serais pas venu* ». Il rappelle qu'il a fait partie des intervenants lors de la genèse du Cerema. Il reconnaît un potentiel au Cerema avec des agents motivés pour effectuer leurs missions.

Le DG était présent lors le protocole d'accord de 2012 avant la création du Cerema auquel il ne renie rien (le besoin d'ingénierie est selon lui vital pour l'Établissement et pour le pays). Sa position est plus mitigée concernant son rapport sur l'immobilier de 2015, très critiqué et mal vécu pour de nombreux agents. Il reconnaît, pour une mission de si courte durée, que le rapport a été rapidement conçu avec un côté très partiel, mais avait comme seule intention d'être porteur d'idées et non de décisions. Il ne s'y sent pas engagé, d'autant que le DG précédent l'avait assez peu suivi. De plus, il reconnaît que la situation du Cerema a beaucoup évolué depuis.

Projet stratégique du Cerema, le DG se donne trois mois pour se faire une vision plus précise de l'établissement, puis envisage de lancer des chantiers sur le plan stratégique et de programmation début de l'automne. Pour le moment, il reconnaît un important travail réalisé sur le projet stratégique qui est maintenu pour se poursuivre jusqu'en 2022.

COP (Contrat d'Objectifs et de Performances) : le DG considère que ce document n'a de sens que s'il sert à l'Établissement, et non se contenter de remplir de cases. Là aussi, il en sera question avant la fin de l'année. Pour le moment, le COP fera l'objet de discussions avec les ministères de tutelle courant mai.

Missions du Cerema : le DG envisage d'assouplir la programmation : une politique nationale ne se restreint pas à répondre aux demandes des directions d'administration centrale ; il est nécessaire de travailler avec les collectivités territoriales. La subvention pour charge de service public (SCSP) est une dotation de l'État votée par le Parlement pour permettre le bon fonctionnement du Cerema et non des crédits d'études.

Le Cerema a les ingrédients et les compétences, mais il faudra changer certaines procédures.

Agences en cours de création : le DG admet un risque de dépeçage du Cerema, qui sera d'autant plus fort si l'Établissement n'est pas force de propositions.

□ **ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) : sa création fait suite à l'engagement du Président de la République lors de la campagne présidentielle. Elle peut être une réponse face à des demandes ou des besoins réels d'ingénierie des collectivités territoriales, dont des collectivités démunies (émergence de projets, coordination d'acteurs, ensembler,...). Pour le DG, l'ANCT est une chance pour le Cerema à la condition d'être méthodique dans sa démarche d'action. Le DG pourrait engager une partie des « ressources propres » (=SCSP), pour des cofinancements et que le Cerema soit ainsi partenaire. Une note sera adressée à S. Morvan, préfigurateur de l'ANCT (chargé d'élaborer plusieurs scenarii) d'ici juin pour lui faire des propositions.

□ **AdR** (Agence des Routes), la situation est moins claire en raison du type de financement retenu pour l'entretien des routes à l'échelle nationale. Le choix politique est donc complexe. Cependant, le DG envisagerait une fois le projet d'AdR plus avancé de proposer les services du Cerema à cette agence, mais de façon contractuelle.

Cerema et collectivités territoriales : le DG considère que le Cerema souffre encore d'un problème de notoriété (le premier ministre ignorerait ce qu'est le Cerema !), mais aussi de souplesse (le Cerema ne peut demander aux collectivités territoriales de se plier aux contraintes internes de l'Établissement). Il reconnaît qu'il n'est pas aisé de se tourner vers les collectivités territoriales mais est persuadé qu'il est possible d'y parvenir.

Implantations territoriales : le DG précise que ce n'est pas la bonne clé d'entrée. La priorité du Cerema concerne les missions, les clients, les partenaires et le maintien des compétences.

Communication avec les agents du Cerema : le DG s'engage à effectuer une tournée dans chaque direction locale pour communiquer en CODIR et avec les agents (assemblée générale en amphi + visio). Le DG est conscient qu'il soit nécessaire de rassurer les agents et leur donner envie de rester au sein du Cerema.

Pour Force Ouvrière, cette première intervention du DG reste assez floue, mais elle reconnaît l'arrivée récente du nouveau DG ne pouvant lui permettre pour le moment d'avoir une vision claire. Cependant, elle ne lève pas les craintes que le Cerema pourrait bien traverser à l'avenir. N'oublions pas que la contrainte des moyens et des effectifs est déjà très lourde, et inacceptable, alors même que le Cerema est déjà en position critique dans de très nombreux services, avec une situation qui ne peut qu'empirer.

Force Ouvrière prend note d'une plus forte implication du Cerema vers les collectivités territoriales. Encore faut-il avoir les moyens de pouvoir encore le faire. Faut-il rappeler que 95 % de la SCSP concerne la rémunération des personnels de l'Établissement ? De plus, comment rassurer ces partenaires que le Cerema pourra continuer de poursuivre ses missions au plus près des territoires ?

POUR AVIS : Élections professionnelles en 2018 (présenté par F-X Soltner)

Un point pour avis portait sur les **barèmes des instances locales**, faisant suite aux 3 réunions (groupes de travail) sur ce sujet. **Voté à l'unanimité**.

La grande nouveauté sera la représentativité des femmes et des hommes en fonction de la photographie du nombre d'agents au 01 janvier 2018, tant au niveau national qu'en local.

Cependant, Force ouvrière fait remonter un problème de répartition des sièges au niveau de la Dter Centre-Est qui englobe la direction locale et le siège. Le DG engagera une réflexion rapide sur ce sujet pour définir la meilleure représentation possible pour cette instance.

Question de Force Ouvrière : point sur la situation financière actuelle du Cerema et des effectifs

Point financier : Le budget de 2018 a été présenté avec un déséquilibre de 450 000 €.

Le point délicat du budget portait sur le faible montant des investissements à hauteur de 5,4 millions d'€uros.

B. Lhuissier, DG adjoint, informe une re-prévision des recettes en hausse (+ 1 million d'€uros) suite à la suspension du projet de fermeture de la Dter IdF ; cette dernière ayant anticipé la forte baisse des recettes. En conséquence, cette somme (qui ne reste qu'une prévision !, et sous réserve que le budget rectificatif (BR1) permette de le faire) devrait être affectée au bénéfice de programme de grands investissements immobiliers, de matériels informatiques et des équipements scientifiques et techniques.

B. Lhuissier précise que la situation financière actuelle du Cerema ne comporte pas d'éléments de dégradation, donc un léger optimisme.

Force Ouvrière alerte le DG que Bercy ne doit pas en profiter avec cette re-prévision de recettes en hausse pour baisser la SCSP. Par ailleurs, le matériel globalement largement amorti utilisé pour diverses prestations est une contrainte à prendre en compte. FO rappelle toutefois que 11,5 M€ sont nécessaires. On est donc loin du compte.

Effectifs : la cible d'effectifs est de 70 « ETP » compte-tenu d'un nombre de postes rendus supérieur à l'objectif qui avait été fixé. Le DG soulève que tous les éléments ne sont pas connus pour le prochain mouvement de personnels, qui sera plus clair pour fin mai 2018. Cependant, le DG note un ralentissement des mouvements de personnel plutôt qu'une accélération (estimation à une cinquantaine de départs d'agents aux prochains cycles de mobilité).

Pour Force Ouvrière, plusieurs indicateurs peuvent également expliquer ce constat :

- la situation dans les autres services de nos Ministères n'est pas meilleure,**
- les agents ont des craintes concernant le fait que s'ils quittent le Cerema, ils auront des difficultés pour y revenir,**
- dans les autres services, l'expertise est moindre et les évolutions de carrière parfois bloquées par la lutte des différents corps.**

Le DG admet qu'il aura une attention particulière pour la DTer Normandie-Centre où le nombre de départs reste important pouvant mettre en péril cette DTer. Par ailleurs, il envisage une publication de postes à la BIEP, sans attendre la publication sur les listes officielles, quitte à se faire aider par un bureau de recrutement.

Force Ouvrière s'interroge aussi concernant la DTer Île-de-France, dont sa suppression est suspendue (et non annulée), ce qui peut générer des réticences aux agents soit d'y rester soit d'y venir. FO exige la clarification de cette situation.

Calendrier des prochaines instances du Cerema

Conseil d'Administration : celui du 01 juin 2018 est reporté à une date ultérieure.

CTE : non précisé pour le moment. CHSCTE : non précisé pour le moment.

JE-NOUS-TOUS FO!